



DEMANDE DE DELAI DE GRACE

Par **skrewner**, le **03/09/2016** à **10:41**

Bonjour,

Suite à des difficultés financières, nous avons pu bénéficier d'une suspension de nos crédits à la consommation de deux ans qui s'achève dans deux mois. Durant cette suspension, nous avons tous les deux perdu notre emploi. Une association nous a dit que nous aurions du demander la suspension pour le crédit immobilier en même temps. Notre but étant de rembourser notre crédit, nous n'y avons même pas pensé. J'attendais une rentrée d'argent d'une succession afin de régler ces crédits à la consommation qui est reportée d'au moins 1 an. En attendant, impossible de payer les crédits conso et immobilier. la question: Est-il possible de bénéficier d'une nouvelle suspension juste pour le crédit immobilier afin de vendre notre maison au mieux et de rembourser notre crédit conso durant ces deux années. En raison de la difficulté de trouver un emploi "normal" au vu de nos âges (58 et 60), et des tensions créées dans le couple suite à cette situation, nous avons décidé de vendre la maison afin que chacun puisse repartir de son côté avec le petit surplus qu'elle nous procurerait. Le but étant d'éviter de passer par la Banque de France.

Je vous remercie de vos conseils.

SKREWNER.